

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

Toulon, le - 2 MARS 2020

**Le Préfet**

à

Service Eau et Biodiversité  
Bureau Police de l'Eau

**Affaire suivie par :**  
M. Jean-Baptiste GROSSO  
Téléphone 04 94 46 80 62  
Fax 04 94 46 82 09  
Courriel : [ddtm-sebio@var.gouv.fr](mailto:ddtm-sebio@var.gouv.fr)

**- Société Civile Immobilière de Construction-Vente  
La Presqu'île**  
représentée par M. Philippe CHOURGNOZ  
Espace Galaxie  
482 avenue de Lattre de Tassigny  
83000 TOULON

**- Société Anonyme d'Économie Mixte CDC Habitat**  
représentée par M. Pierre FOURNON  
22 allée Ray Grassi  
13272 MARSEILLE Cedex 08

**Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement : construction d'un ensemble immobilier de 257 logements à Saint-Mandrier-sur-Mer

**Référence :** SEMA/JBG/N° D 1829 / 83-2019-00047

**Copies à :**

- Monsieur le Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer – Hôtel de Ville – place des Résistants – 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
- Service Départemental du Var de l'Office Français de la Biodiversité
- DDTM/SPP/PR
- BE Aquageosphere – 13 avenue des Maquisards – 13126 VAUVENARGUES

Messieurs,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à votre projet de :

**CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 257 LOGEMENTS  
AU QUARTIER DE PIN ROLLAND  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER**

a été enregistré au guichet unique Police de l'Eau sous le numéro D 1829 / 83-2019-000047 à la date du 28 février 2019.

Après dépôt des pièces manquantes le 4 juin 2019, il a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 14 juin 2019, qui vous a été notifié le 24 juin 2019.

Après analyse de votre dossier, et des éléments modificatifs déposés les 24 septembre 2019 et 9 janvier 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

1/2